

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 6 septembre 2016 à 20h00. Sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents les conseillers Messieurs Michel Bonneville, Mark Handschin, Jean-Charles Fournier, Madame Sylvie Laurain et Messieurs Michel Morin et Ghislain Provost.

Également présente : Madame Manon Donais, directrice générale.

1. **OUVERTURE : 20 h 00**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2.1 **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2015**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AOÛT 2016**
4. **AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS**
  - 4.1 **DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS**
5. **LOISIRS ET CULTURE**

Aucun dossier à traiter
6. **PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**
  - a) Adhésion au programme « Survi mobile » 90\$/mois et achat d'un écran pour la caserne : 1 575.00\$
  - b) Renouvellement de l'entente pour service du technicien en prévention incendie
  - c) Inscription à une formation de la Sécurité civile le 19 octobre : 315.00\$
7. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

Aucun dossier à traiter
8. **HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**
  - a) Approbation du Plan d'intervention des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées
  - b) Dépôt et approbation du formulaire de l'usage de l'eau potable 2015
  - c) Réparation de la borne fontaine #18 – rang de la Baie : 1 500.00\$ plus taxes
  - d) Achat de pentures pour la plateforme du centre communautaire : 100.00\$
  - e) Élaboration de plans et devis pour 2 segments du rang Ste-Marie – Programme RRRL
  - f) Appel d'offres pour le déneigement des stationnements et édifices municipaux
  - g) Appel d'offres pour le déneigement du réseau routier municipal
9. **FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES**
  - a) Appui au projet de réforme des laboratoires médicaux - OPTILAB
  - b) Adoption du règlement 473 modifiant le règlement 436 – Éthique des élus
  - c) Adoption du règlement 474 modifiant le règlement 445 – Éthique des employés
  - d) Renouvellement du règlement d'emprunt pour le camion autopompe : 81 300\$
10. **VARIA**
11. **COURRIER**
12. **QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**
13. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : 20 H 40**

1. OUVERTURE À 20 H 00

**M. Martin Thibert, maire, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.**

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2016-09-129** Il est proposé par Mme Sylvie Laurain, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. ADOPTÉE.

2.1 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2015

Monsieur René Gauvin, comptable professionnel agréé, dépose les états financiers au 31 décembre 2015. Tous les membres du conseil sont d'accord avec les résultats et M. Gauvin répond aux questions soulevées.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AOÛT 2016.

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2016-09-130** Il est proposé par Mme Sylvie Laurain, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance du 2 août 2016. ADOPTÉE.

4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

**LOISIRS ET CULTURE**

C1600283	Forme Atout, cours de zumba et abdo-fessiers sept. À déc. (vers. ½)	1 121.01\$
C1600284	Librairie Moderne, livres de bibliothèque	326.76\$

**PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**

C1600285	Régie incendie Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide, serv. TPI	821.65\$
C1600286	Municipalité Saint-Armand, entraide incendie 1218 rue Principale	345.94\$
C1600287	Mathieu Gagnon, boyau pour compresseur, caisses d'eau, bonbons pour Parade de Bedford	180.18\$
C1600288	Locweld inc., galvanisation grilles de plancher de caserne	339.18\$

**URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

Aucun fournisseur à payer

**HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**

C1600289	L'Homme et fils inc., brosse à cuvette, chaux, eau, batteries	48.34\$
C1600290	MotoSport G. & L. enr., chaine pour équipement du parc	27.64\$
C1600291	Tenaquip ltée, ruban, brosse, lame scie	105.98\$

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

C1600292	Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, frais admin. transport adapté 2014	2 500.00\$
C1600293	Larose & Larose, réparation fils de fibre optique	255.50\$
C1600294	Monty Sylvestre conseillers juridiques, dossier général	172.90\$

**Pour un total de : 6 245.08\$**

**2016-09-131** Il est proposé par M. Ghislain Provost, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 6 245.08\$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés. **ADOPTÉE.**

#### 4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

**Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.**

#### **Dépenses incompressibles – Règlement 413**

Salaire des élus	Septembre 2016	2 820.78\$
Salaire des employés (admin., voirie et parc)	Août 2016	7 528.20\$
Salaire des pompiers	Août 2016	2 278.57\$
C1600272	Super Soir Venise, diesel camions incendies	120.12\$
C1600273	Groupe Environex, analyses d'eau d'août	117.84\$
C1600274	L'Homme et fils inc., frais de poste et timbres	61.86\$
C1600275	Éditions Juridiques FD inc., mise à jour du code civil et code municipal	184.80\$
C1600276	Garage Yves St-Laurent, essence camion voirie	136.40\$
C1600277	Financière Manuvie, assur. Collective – septembre 2016	1 497.53\$
C1600278	Gestim inc., serv. Inspection municipale – juillet et août 2016	5 455.45\$
L1600068	CopiCom inc., location du photocopieur	510.49\$
L1600069	Hydro-Québec, électricité Caserne et Bibliothèque	214.69\$
L1600070	Hydro-Québec, électricité Lumières de rues	664.80\$
L1600071	Hydro-Québec, électricité Enseigne numérique	86.52\$
L1600072	Receveur général du Canada, DAS de juillet 2016	1 511.25\$
L1600073	Ministère du Revenu du Québec, DAS de juillet 2016	3 853.32\$
L1600074	Desjardins services de cartes, fleurs pour parc, rouleau timbres et Blocs muret Pavillon loisirs (2016-07-109)	369.03\$
L1600075	MRC du Haut-Richelieu, matières résiduelles de septembre 2016	4 886.90\$
L1600076	Hydro-Québec, électricité centre communautaire	336.18\$
<b>Pour un total de :</b>		<b>32 634.73\$</b>

#### **Dépenses autorisées par résolution**

C1600279	Marcel Duval Fer et Métaux inc., achat de garde-fou (2016-08-122)	643.86\$
C1600280	André Méthé transport inc., réparation pluvial rue Campbell (2016-07-111) Et prise d'aqueduc rang de la Baie	1 232.53\$
C1600281	Aspirateur Beloin inc., achat d'un aspirateur (2016-08-125)	419.59\$
C1600282	Consultants S.M. inc., plan intervention aqueduc-égout (2015-10-191)	1 983.32\$
<b>Pour un total de :</b>		<b>4 279.30\$</b>

#### 5. LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier à traiter.

#### 6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

##### A) ADHÉSION AU PROGRAMME « SURVI MOBILE »

**2016-09-132** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adhérer au programme « Survi mobile » pour le service des incendies au montant de 90\$ par mois et l'achat d'un écran et logiciel au montant de 1 575.00\$. **ADOPTÉE.**

##### B) RENOUELEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LES SERVICES D'UN TECHNICIEN EN PRÉVENTION DES INCENDIES

**2016-09-133** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Ghislain Provost et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le renouvellement de l'entente intermunicipale concernant les services du technicien en prévention des incendies pour l'année 2017, soit accepté tel que proposé dans la résolution Ri-2016-07-762 de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville;

**QUE** le conseil municipal de Saint-Sébastien réserve une banque de 150 heures. ADOPTÉE.

#### C) INSCRIPTION À UNE FORMATION DE LA SÉCURITÉ CIVILE

**2016-09-134** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser une dépense au montant de 315.00\$ pour une formation donnée par la Sécurité civile le 19 octobre 2016 à La Prairie, pour le directeur du service des incendies ainsi que la directrice générale;

**QUE** les frais de repas et de déplacement soient remboursés sur présentation des pièces justificatives. ADOPTÉE.

### 7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun dossier à traiter

### 8. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

#### A) APPROBATION DU PLAN D'INTERVENTION DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES

**2016-09-135** Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Ghislain Provost et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** suite à l'élaboration du *Plan d'intervention des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées* effectué par la firme Les Consultants S.M. inc.;

D'adopter ledit Plan d'intervention tel que déposé aux membres du conseil le 31 août 2016. ADOPTÉE.

#### B) DÉPÔT ET APPROBATION DU FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE 2015

Mme Manon Donais, directrice générale, dépose le rapport annuel intitulé « *Formulaire de l'usage de l'eau potable 2015* » du Ministère des affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT), et mentionne son approbation par ce dernier.

**2016-09-136** Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par Mme Sylvie Laurain et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le formulaire de l'usage de l'eau potable 2015 tel que présenté. ADOPTÉE.

#### C) AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LA RÉPARATION D'UNE BORNE FONTAINE

**2016-09-137** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la réparation de la borne fontaine #18 au montant de 1 500.00\$ (taxes non comprises). ADOPTÉE.

#### D) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT DE PENTURES

**2016-09-138** Il est proposé par M. Ghislain Provost, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une dépense au montant de 100.00\$ soit autorisée pour l'achat de pentures pour la plateforme du Centre communautaire. ADOPTÉE.

#### E) ÉLABORATION DE PLANS ET DEVIS POUR 2 SEGMENTS DU RANG STE-MARIE

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a présenté une demande d'aide financière modifiée le 26 juillet 2016 au Ministère des Transports du Québec pour l'élaboration des plans et devis dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local *Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)*;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Transports du Québec, dans sa lettre du 3 août 2016, informe la municipalité de Saint-Sébastien que le projet a été jugé conforme aux modalités d'application dudit programme et qu'il est admissible à une aide financière potentielle pouvant atteindre un maximum de 75% des coûts d'élaboration des plans et devis;

**CONSIDÉRANT** la résolution 14270-16 de la M.R.C. du Haut-Richelieu relative au partage de services professionnels en ingénierie;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2016-09-139** Il est proposé par M. Jean-Charles Fournier, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Sébastien autorise la firme d'ingénieurs CIMA+ S.E.N.C. à faire l'élaboration des plans et devis selon les modalités établies dans leur offre de services professionnels du 20 juin 2016 pour les tronçons 3-2 et 3-4 du rang Ste-Marie;

**QUE** la Municipalité de Saint-Sébastien s'engage à payer sa part des coûts du projet à même le fonds général. **ADOPTÉE.**

**F) APPEL D'OFFRES POUR LE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS ET ÉDIFICES MUNICIPAUX**

**2016-09-140** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Ghislain Provost et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que Mme Manon Donais, directrice générale, prépare le cahier des charges pour le déneigement des stationnements et édifices municipaux pour une période de 2 ans. Mme Donais informe les membres du conseil municipal que cet appel d'offres sera envoyé sur invitation à des entrepreneurs au courant du mois de septembre prochain. Tous sont d'accord. **ADOPTÉE.**

**G) APPEL D'OFFRES POUR LE DÉNEIGEMENT DES ROUTES MUNICIPALES**

**2016-09-141** Il est proposé par M. Ghislain Provost, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que Mme Manon Donais, directrice générale, prépare le cahier des charges pour le déneigement des routes et rues municipales pour une période de 2 ans. Mme Donais informe les membres du conseil municipal que cet appel d'offres sera envoyé à des entrepreneurs sur invitation en septembre prochain. Tous sont d'accord. **ADOPTÉE.**

**9. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES**

**A) PROJET DE RÉFORME DES LABORATOIRES MÉDICAUX - OPTILAB**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) a récemment saisi le conseil municipal de Saint-Sébastien des enjeux reliés aux récentes décisions prises par le gouvernement du Québec notamment en matière de finances publiques et de santé et services sociaux;

**CONSIDÉRANT** le projet OPTILAB qui vise la centralisation des laboratoires médicaux des hôpitaux de la Montérégie vers Longueuil;

**CONSIDÉRANT** la perte de la proximité des services à la population ainsi que leur éloignement suite à la réforme du réseau de la santé et des services sociaux en cours;

**CONSIDÉRANT QUE** ces réorganisations touchent aussi les professionnels et techniciens œuvrant dans la région notamment, mais non limitativement de la façon suivante : épuisements professionnels, diminution de la qualité de vie au travail et exode des travailleurs et travailleuses vers les grands centres urbains;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de ce qui précède, les conséquences économiques dans la région de la Montérégie et plus précisément sur Saint-Sébastien et sa région seront importantes;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Sébastien est préoccupée quant à son avenir en regard de ces différentes politiques gouvernementales et entend protéger les services publics et la qualité de vie de ses citoyennes et citoyens;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2016-09-142** Il est proposé par M. Ghislain Provost, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil municipal appuie les démarches de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) afin de protéger les acquis, les emplois ainsi que la qualité de vie et les services offerts à la population de Saint-Sébastien et invite la MRC à adopter la présente résolution. **ADOPTÉE.**

**B) ADOPTION DU RÈGLEMENT 473 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 436**

**ATTENDU QUE** la municipalité a adopté un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1);

**ATTENDU QUE** la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* est entrée en vigueur le 10 juin 2016;

**ATTENDU QUE** cette loi modifie la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et nécessite que la municipalité modifie son Code d'éthique et de déontologie au plus tard le 30 septembre 2016;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Mme Sylvie Laurain qui a aussi présenté le projet de règlement lors de la séance du 2 août 2016;

**ATTENDU QU'**un avis public a été publié le 4 août 2016, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté;

**ATTENDU QUE** les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

**ATTENDU QU'**une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2016-09-143** IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL BONNEVILLE, APPUYÉ PAR M. GHISLAIN PROVOST ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENT, DE DÉCRÉTER CE QUI SUIIT :

### **Article 1.**

Le Règlement #436 concernant le *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* est modifié en ajoutant après l'article 6, l'article suivant :

#### **« 6.1 Activité de financement**

*Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat, ou subvention a été prise par l'autorité compétente de la municipalité.*

*Le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ses employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 7 du présent Code et à l'article 31 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. »*

## **Article 2.**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Signé :

Martin Thibert  
Maire

Manon Donais  
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Avis de motion le 2 août 2016  
Présentation du projet le 2 août 2016  
Avis public d'adoption le 4 août 2016  
Adopté le 6 septembre 2016  
Avis public affiché le 8 septembre 2016  
Transmission au MAMOT le 8 septembre 2016

---

### **C) ADOPTION DU RÈGLEMENT 474 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 445**

**ATTENDU QUE** la municipalité a adopté un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1);

**ATTENDU QUE** la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* est entrée en vigueur le 10 juin 2016;

**ATTENDU QUE** cette loi modifie la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et nécessite que la municipalité modifie son Code d'éthique et de déontologie au plus tard le 30 septembre 2016;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller M. Ghislain Provost qui a aussi présenté le projet de règlement lors de la séance du 2 août 2016;

**ATTENDU QU'**un avis public a été publié le 4 août 2016, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté;

**ATTENDU QUE** les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

**ATTENDU QU'**une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2016-09-144** IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE LAURAIN, APPUYÉ PAR M. JEAN-CHARLES FOURNIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS, DE DÉCRÉTER CE QUI SUIT :

## **Article 3.**

Le Règlement #445 concernant le *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* est modifié en ajoutant après l'article 7 l'article suivant :

## « 7.1 Activité de financement »

*Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat, ou subvention a été prise par l'autorité compétente de la municipalité.*

### Article 4.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Signé :

Martin Thibert  
Maire

Manon Donais  
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Avis de motion le 2 août 2016  
Présentation du projet le 2 août 2016  
Avis public d'adoption le 4 août 2016  
Adopté le 6 septembre 2016  
Avis public affiché le 8 septembre 2016  
Transmission au MAMOT le 8 septembre 2016

---

### D) RENOUELEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE 81 300.00\$

**2016-09-145** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la Municipalité de Saint-Sébastien accepte l'offre qui lui est faite de la *Financière Banque Nationale inc.* pour son renouvellement d'emprunt du 14 septembre 2016 au montant de 81 300.00\$ par billet, en vertu du règlement d'emprunt 429, au prix de 98,000% de la valeur nominale, échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

15 200. \$	2,25 %	14 septembre 2017
15 700. \$	2,50 %	14 septembre 2018
16 300. \$	2,75 %	14 septembre 2019
16 700. \$	3,00 %	14 septembre 2020
17 400.\$	3,25 %	14 septembre 2021

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables à l'ordre du détenteur enregistré par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci ;

**QUE** le maire, M. Martin Thibert, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Manon Donais, soient autorisés à signer les documents y afférents, pour et au nom de la municipalité.  
ADOPTÉE.

### E) ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2015

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport financier 2015 a été déposé en début de la séance ordinaire du conseil le 6 septembre 2016,

**2016-09-146** Il est proposé par Mme Sylvie Laurain, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le rapport financier 2015 tel que déposé par M. René Gauvin, comptable professionnel agréé. ADOPTÉE.

10. VARIA

**Rien à Signaler**

11. COURRIER

**Rien à Signaler**

12. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

**Le maire invite les gens de l'assistance à poser leurs questions.**

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**2016-09-147** L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 20 h 40. **ADOPTÉE.**

---

Martin Thibert,  
Maire

---

Manon Donais,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière